

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

21 septembre 2021

Date d'affichage :

1^{er} octobre 2021

L'AN deux mille vingt et un, le **27 Septembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 21 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 00, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, PIRES-BEAUNE (jusqu'à la question n° 5), MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA (à partir de la question n° 6), Mmes STORKSEN, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Didier LARRAUFIE, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Jean-Louis RAYNAUD

Mme Audrey LAURENT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Michel BAGES

Mme Nathalie NIORT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Boris BOUCHET

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale
absente à partir de la question n° 6

M. Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal Délégué
absent jusqu'à la question n° 5

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Véronique FEUERSTEIN

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 SEPTEMBRE 2021**

QUESTION N° 23

OBJET : Rentrée scolaire 2021-2022 : information

RAPPORTEUR : Pierrick VERMOREL

Question étudiée par la Commission n°1 « La Ville au service des Riomois » qui s'est réunie le 13 Septembre 2021

I- EFFECTIFS SCOLAIRES 2021-2022

Le 2 septembre 2021, 1362 élèves* ont fait leur rentrée dans les 3 groupes scolaires et l'école primaire publiques contre 1367 à la rentrée 2020. Les effectifs peuvent encore évoluer.

Présentation de l'évolution sur 4 années :

	Nombre de classes à la rentrée 2021	2021/2022	2020/2021	2019/2020	2018/2019
Ecole M. Genest Primaire	15	117	120	124	129
		219	233	233	260
Ecole P. Brossolette Maternelle	5	125	124	129	136
Ecole P. Brossolette Elémentaire	11	262	274	275	277
Ecole J. Rostand Maternelle	4	105	100	98	103
Ecole J. Rostand Elémentaire ⁽¹⁾	10	215	211	219	222
Ecole R. Cassin Maternelle	4	89	92	107	116
Ecole R. Cassin Elémentaire ⁽²⁾	10	203	213	219	202
TOTAL	58	1335	1367	1404	1445
Ecole privée NDA	22 ⁽¹⁾	500**	536 ^(dont 21 TPS)	542 ^(dont 32 TPS)	

* Effectifs au 15/09/2021 – sous réserve des évolutions possibles

** Ces effectifs sont répartis comme suit : 337 élémentaires et 163 maternels dont TPS

⁽¹⁾ dont 2 ULIS Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire

⁽²⁾ dont 1 ULIS Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

Les horaires scolaires, l'organisation et le contenu des services périscolaires et extrascolaires restent identiques aux années précédentes.

Au regard de la crise sanitaire actuelle, les conditions d'accueil des enfants sont adaptées. Pour cela les protocoles sanitaires de l'Education Nationale et de la Direction départementale de la cohésion sociale sont mis en œuvre. Pour l'année scolaire, un protocole avec 4 niveaux (de vert à rouge) est en place : le département du Puy-de-Dôme est en niveau 2 (jaune). Un protocole est équivalent à celui de la sortie de juillet 2021 s'applique (non brassage des groupes d'enfants, respect des gestes barrières...).

COMMUNE DE RIOM

La collectivité met en œuvre des moyens importants dans les écoles de la ville :

- Budget de fonctionnement des écoles (fournitures scolaires, mobilier, entretien des écoles, ATSEM)
- Interventions sur le temps scolaire en musique, arts plastiques, spectacle vivant, archives municipales et sport.
- Ecole numérique (tableaux numériques interactifs, classes mobiles, vidéoprojecteurs...)
- Maintenance et entretien des bâtiments scolaires (petits et gros travaux, réfection des cours, chaufferies...) assuré en majorité par les services techniques de la ville.

Quelques travaux et/ou investissements à noter :

- Démarrage des travaux de toiture sur Pierre Brossolette maternelle (début durant l'été et fin à l'automne 2021, en site occupé),
- Démarrage des travaux de toiture de l'école Pierre Brossolette élémentaire (échelonnés sur trois années).
- Réfection de l'ensemble des parquets de l'école Maurice Genest
- La phase préparatoire au chantier de restructuration du Groupe scolaire Jean Rostand est achevée. Le début des travaux initialement programmé au début du mois de septembre est repoussé à début octobre. Le planning général de l'opération n'est à ce jour par compromis (emménagement du groupe scolaire J. Rostand dans ses nouveaux locaux à l'été 2023).

A noter : Indépendamment des travaux de toitures qui ont débuté cet été, sur les deux écoles maternelle et élémentaire Pierre Brossolette, un orage de grêle survenu à la fin du mois de juillet a provoqué d'importants dégâts à l'école élémentaire. En effet, certaines classes ont été endommagées suite à des fuites provoquées par la grêle.

Les réparations nécessaires (étanchéité du toit, remise en état de l'isolation, réfection des faux plafonds, nettoyage global des toitures) ont été effectuées en urgence au mois d'août. Des mesures amiante, obligatoires durant ce type de travaux et au regard du bâtiment concerné, ont été effectuées régulièrement pendant l'été.

Or, les dernières mesures, réalisées le lundi 23 août dernier, après la fin des travaux, étaient positives à l'amiante alors que les précédentes étaient négatives. La procédure dans ce cas-là est de procéder à un nettoyage-décontamination du bâtiment. Cette opération doit durer environ 1 mois et le site est inaccessible durant cette période.

La Commune, en concertation avec les services de l'Etat et de l'Education Nationale, a donc fait le choix d'accueillir les enfants de l'école élémentaire, du CE1 au CM2, sur un autre site jusqu'à la fin des travaux de nettoyage-décontamination, à savoir à l'école située rue des Boules. Les enfants de CP ont, eux, été accueillis sur l'école maternelle Pierre Brossolette.

La rentrée s'est déroulée comme prévue initialement jeudi 2 septembre à 8h30 dans de bonnes conditions, juste le temps pour les familles de trouver leurs repères et de se réorganiser.

II- Les services municipaux dédiés aux écoles

Dans le cadre du Projet éducatif de territoire 2019-2022 (prolongé sur demande de la Commune pour une année), la collectivité poursuit son engagement dans une politique éducative ambitieuse en maintenant les projets initiés précédemment et renforçant les collaborations avec l'Education Nationale et les familles pour favoriser le bien vivre des élèves dans ses écoles.

Les services municipaux dédiés aux écoles sont importants et comptent plus de 140 personnes : ATSEM, animateurs, agents de cuisine, agents d'entretien et de restauration, agents administratifs...

Le service animation

Les animateurs accueillent et prennent en charge les enfants durant les différents temps d'accueil de loisirs : accueils les jours d'école, le matin, le midi et le soir et accueils des mercredis et vacances scolaires.

Tous les temps proposés aux familles sont déclarés en Accueil Collectif de Mineurs auprès de la D.S.D.E.N. Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (ex. DDCS), bénéficiant du soutien de la Caisse d'Allocations Familiales et s'inscrivent dans le cadre du P.E.DT. (Projet Educatif de Territoire) 2019-2022 de la collectivité.

Les actions du service animation sur les temps périscolaires sont menées dans l'objectif de garantir la qualité d'accueil de l'enfant, le respect de ses rythmes, son accès à l'autonomie et aussi de favoriser la réussite éducative.

La fréquentation des temps périscolaires était en moyenne en 2020 en maternelle, le matin, de 14.6 % et le soir de 30 % ; en élémentaire, le matin de 14.7 % et le soir à 30.3 %.

L'organisation des TAP/ateliers découverte a fortement été perturbée par les protocoles sanitaires liés au COVID (non brassage des enfants), sur l'année scolaire dernière. En 2019, la fréquentation était de 17% des élémentaires.

La restauration scolaire

L'équipe de cuisine et le fonctionnement restent identiques. La production des repas privilégie le bio, le fait maison et l'approvisionnement local. Les menus sont établis chaque semaine par la gestionnaire-diététicienne.

Chaque jour, environ 1350 repas sont confectionnés et desservent les communes de Riom et Ménérol. La cuisine centrale dessert aussi les accueils de loisirs des vacances de la ville de Riom.

A la rentrée 2021, il est à noter une fréquentation moyenne de 79 % en restauration élémentaire (82 % en 2020) et 67 % en maternelle stable par rapport à 2020.

Le temps méridien se découpe en deux services de restauration durant lesquels les agents d'entretien et de restauration, les ATSEM et les animateurs accompagnent les enfants. Ce temps de restauration est complété par un temps d'animation, pris en charge par les équipes d'animation : des activités variées sont proposées aux enfants (temps libre, lecture, ateliers créatifs, jeux sportifs, relaxation...).

Les accueils de loisirs

Les accueils de loisirs fonctionnent les mercredis après-midi sur le site de l'école PIERRE BROSOLETTTE (provisoirement relocalisé à RENE CASSIN pour la durée des travaux) et durant les vacances scolaires sur le site de LOUBEYRAT.

Les mercredis s'inscrivent dans la continuité des accueils périscolaires et de la semaine scolaire des enfants. Les accueils de loisirs des vacances sont structurés en journées avec un thème hebdomadaire décliné en fonction des âges.

En 2020, le taux de fréquentation de l'accueil de loisirs des mercredis par les maternels était de 10.7 %, et celui des élémentaires de 7.2%.

En 2020, le taux de fréquentation de l'accueil de loisirs des vacances par les maternels était de 7.2% et celui des élémentaires de 5 %.

A noter, la Commune a mis en place un accueil de loisirs pour les enfants âgés de 11 à 14 ans sur Loubeyrat au mois de juillet, afin de palier l'absence de solution d'accueil pour cette tranche d'âge, initialement porté par l'association AARJ/Vache Carrée. Malgré le déclenchement tardif de cet accueil (4 semaines avant l'été), 5 enfants en moyenne par jour ont été accueillis.

Un séjour à destination des jeunes âgés de 13 ans à 15 ans a aussi été proposé, en plus des séjours proposés par RLV. Il a accueilli 11 jeunes.

Enfin, une deuxième session de BAFA citoyen a pu se tenir en juillet et a permis à 11 jeunes de valider leur première partie de BAFA.

Il est à noter que contrairement à l'été 2020 où la jauge avait dû être réduite, l'accueil de loisirs a fonctionné avec sa capacité maximum à l'été 2021. La fréquentation a été très importante notamment sur le mois de juillet.

L'Espace citoyens

Les familles peuvent inscrire leurs enfants à l'ensemble de ces services municipaux, via l'espace citoyen : les démarches sont dématérialisées et accessibles depuis le site Internet de la ville, mais aussi en accueil physique. 78.4 % des familles ont fait leur démarche en ligne en 2021, contre 87.5 % en 2020 (crise sanitaire) et 62 % en 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE

RIOM, le 27 septembre 2021

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL